

Demande de dérogation

relative à l'impact sur les espèces protégées et leur habitat

Rénovation énergétique et mises aux normes accessibilité et sécurité incendie de l'Ecole et la crèche de Sigolsheim (68).

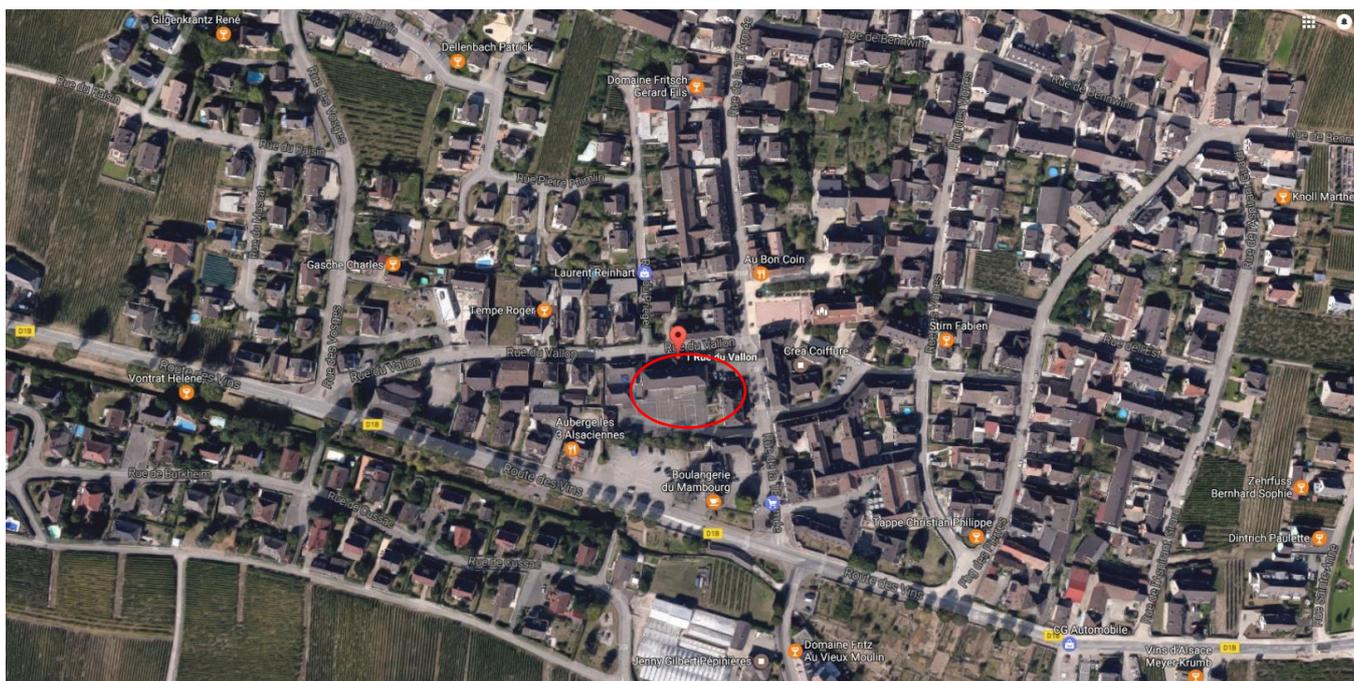


SOMMAIRE

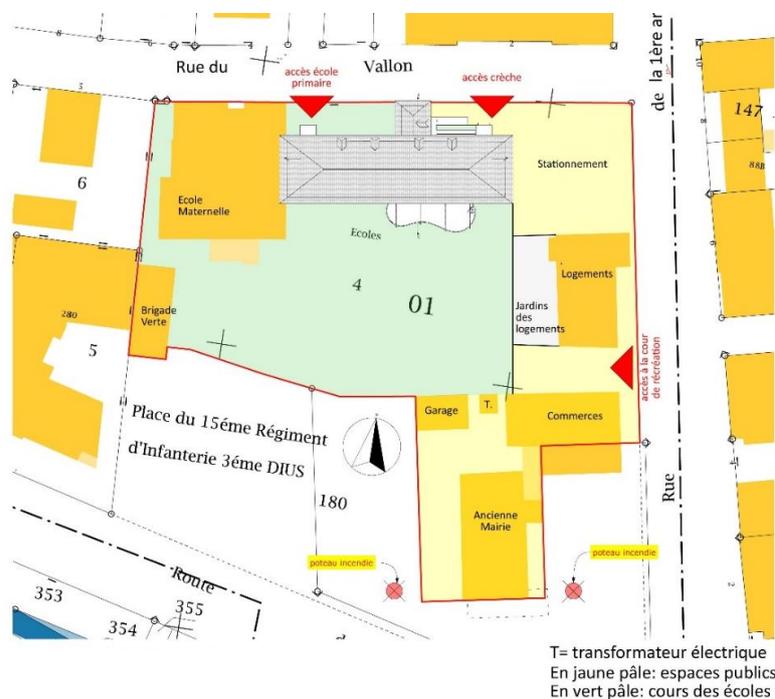
1. Formulaire CERFA
2. Projet
 - technique
 - calendrier
3. Inventaire
4. Mesures prises
5. Impact et mesures compensatoires
6. Conclusion/ résumé

INTRODUCTION

Présentation du projet et rappel de la réglementation



Le projet concerne l'Ecole élémentaire et la crèche de Sigolsheim. Le bâtiment est situé au 1 rue du Vallon à Sigolsheim, Kaysersberg Vignoble. Le bâtiment concerné par les travaux abrite l'Ecole Primaire et la crèche.



Le projet de la Commune est une ambitieuse et exemplaire réhabilitation énergétique ainsi qu'un projet d'ensemble à réaliser sur plus long terme pour tout le quartier : place du 15^{ème} RIUS, ancienne Mairie, etc...

*Il est prévu une isolation thermique par l'extérieur de ce bâtiment. Des nids d'hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*) sont présents sur le bâtiment.*

Or cette espèce est strictement protégée en France, par l'arrêté du 29 octobre 2009, qui fixe la liste des oiseaux protégés sur le territoire national. En vertu de ce texte, ainsi que de l'article L411-1 du Code de l'environnement, et de la loi n°95-104 du 2 février 1995, il est interdit, en tout temps, la destruction, l'enlèvement des œufs et l'enlèvement des nids des hirondelles de fenêtre.

Or la dépose des nids doit obligatoirement se faire pour la réalisation de ces travaux de rénovation énergétique.

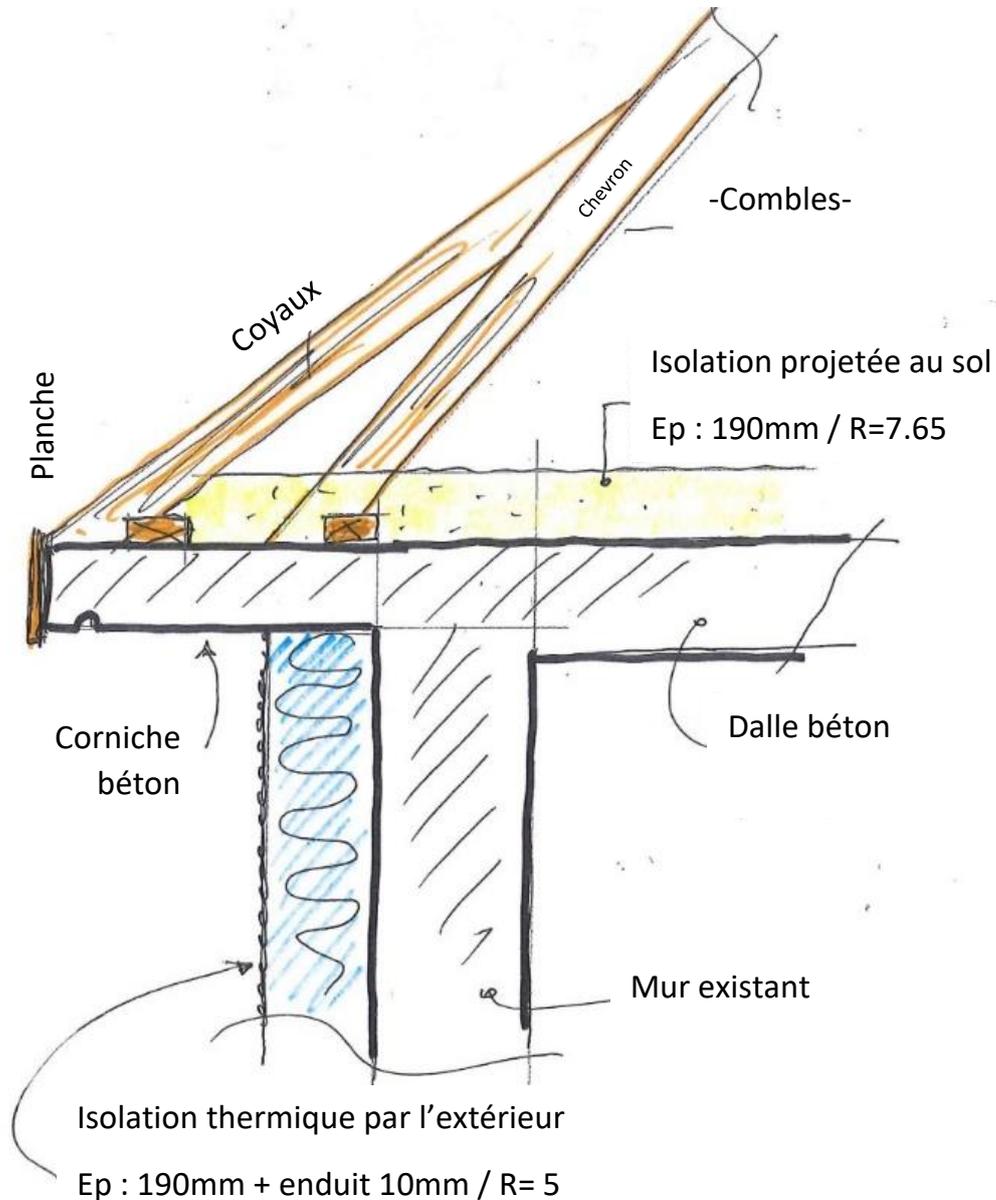
De ce fait, eu égard aux impacts de l'opération sur les hirondelles de fenêtre, cette opération est soumise à une demande de dérogation de destruction de nids d'espèces protégées.

Le présent dossier présente donc cette demande de dérogation.



2. Projet

* technique



Dimension du débord avant travaux : 60cm.

Puis 20 cm (19cm d'isolant + 1cm d'enduit) rajoutés, reste 40 cm.

Le crépis sera rugueux et de teinte claire (blanc cassé).

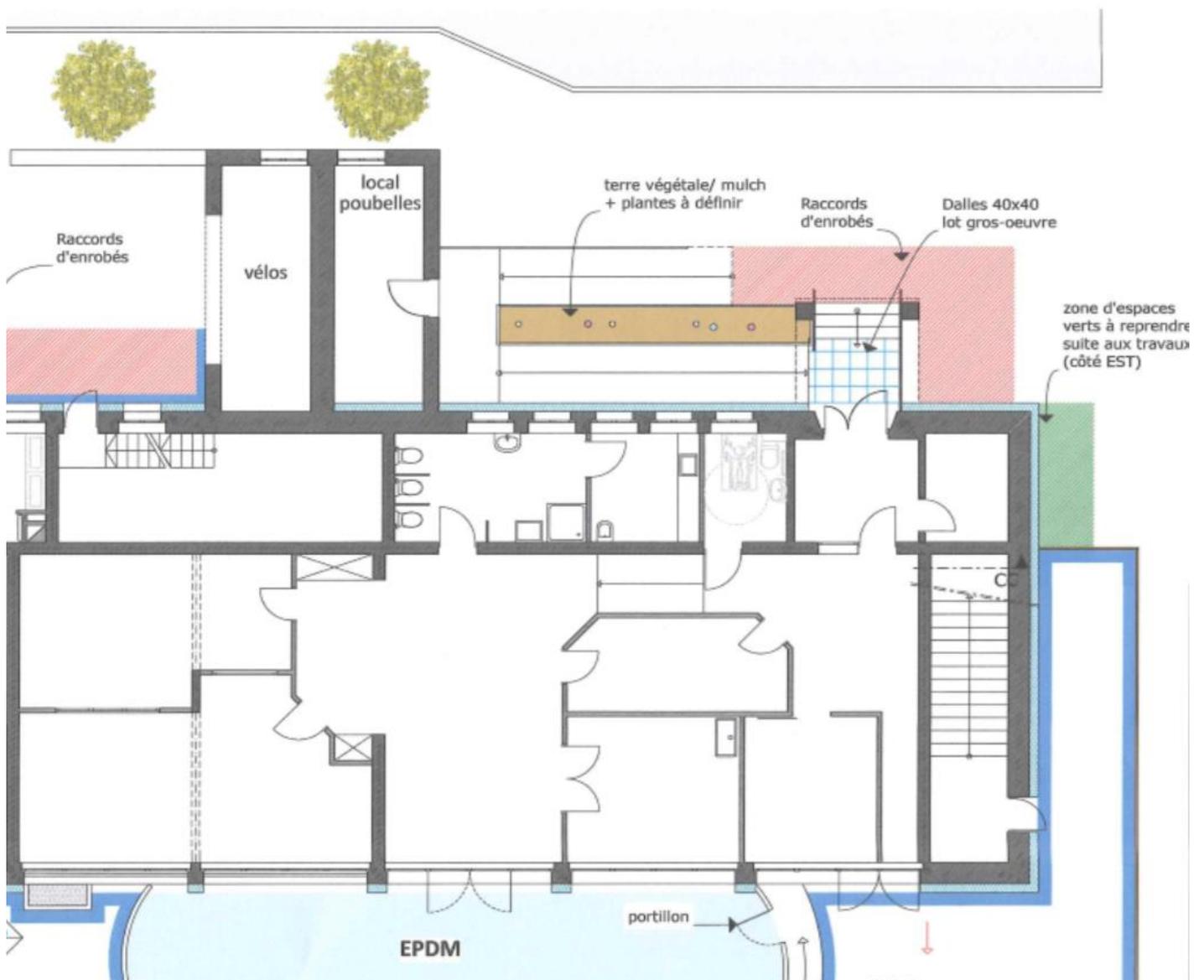
Voir coupe ci-dessus... Le projet consiste en la pose d'une couche d'isolant (laine de roche) de 19cm sur toutes les façades accessibles du bâtiment de l'Ecole Primaire (donc hors pignon ouest qui est accolé à l'Ecole élémentaire).

La pose d'un isolant performant par l'extérieur va dans le sens de la transition énergétique voulue par le gouvernement. Ces travaux permettront de réduire notre impact, de limiter les déperditions, d'économiser de l'énergie et de gagner en confort pour les utilisateurs.

Cette façon de pose de l'isolant élimine les principaux ponts thermiques et procure une enveloppe hautement performante au bâtiment.

Pas de travaux de plantations rue du Vallon prévus sauf dans un bac entre les 2 rampes d'accès handicapés côté accès crèche. Voir ci-après plan de la zone + insertion de l'accès crèche. Ces plantations seront de type « arbustes/ touffes ».

Pas de travaux de plantation devant les autres façades.





Façade projetée rue du Vallon

* calendrier

Voir ci-après calendrier prévisionnel du chantier

Maitre d'ouvrage: Commune de Kayzersberg Vignoble - 39 rue du Gal de Gaulle - 68240 KAYSERSBERG

Chantier: Rénovation et mise aux normes accessibilité de l'école et crèche de Sigolsheim

Calendrier prévisionnel des travaux

N°	Lots	decembre-17				janv-18				févr-18				mars-18				avr-18				mai-18				juin-18				juil-18				aout-18							
		49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	
1	Gros-œuvre																																								
2	Charpente bois																																								
3	Couverture tuiles / Zingueries																																								
6	Plâtrerie / Faux plafonds																																								
9	Menuiseries extérieures alu / BSO																																								
11	Menuiseries intérieures bois																																								
14	Revêtements de sols souples collés																																								
15	Carrelages																																								
18	Méallerie																																								
19	Peintures																																								
21	Electricité / Luminaires / photovoltaïque																																								
22	Installation sanitaire																																								
23	Chauffage / Ventilation																																								
27	Amenagements extérieurs (VRD/espaces verts)																																								
30	Isolation thermique par l'extérieur																																								
31	Agencements																																								
34	Protection solaire (store)																																								
38	Ascenseur																																								
50	Nettoyage de fin de chantier																																								
66	Echafaudages																																								

Fait à _____, le _____,

L'entreprise
(signature + cachet)

Début des travaux le 08/01/2017

fin des travaux intérieurs

fin des travaux extérieurs

Sur ce planning nous constatons que les échafaudages sont en place entre fin février et mi-mai et que les travaux d'isolation par l'extérieur vous durer de début avril à mi-mai.

Nous serons donc en pleine période de nidification et de reproduction des hirondelles.

INFO :

-Dans le lot échafaudages, des filets sont prévus en partie haute des échafaudages. Nous demanderons des filets avec toutes petites mailles pour éviter que les hirondelles ne rentrent et se retrouvent coincées.

Les travaux de gros-œuvre qui se font en façades sont ceux-ci :

Voir également plan de repérage ci-après.

Côté rue du Vallon : Démolition des 2 entrées (petites toitures) + de la rampe existante côté crèche.

Côté cour de l'école : Démolition des sauts-de-loup et de la terrasse de la crèche.

Ces travaux de démolition sont prévus dès le démarrage du chantier (08 janvier 2018) donc en janvier 2018.

Pour l'efficacité du chantier (planning très serré) et parce que nous sommes obligés de finir tous les travaux pour fin aout 2018, nous souhaitons réaliser les 4 façades en même temps et positionner des nids sur des bâtiments communaux alentours.

3. Inventaire

Une visite du site a été réalisée fin aout/ début septembre 2017. Aucun oiseau n'était visible. Aucun oiseau n'a été vu cette année, selon les enseignantes mais donnée LPO de 2016 : nids occupés.

Voir ci-après des photographies de repérages et leurs légendes.



Dans la rue du Vallon, le plus à droite du bâtiment, vers Kientzheim : Nids non visibles depuis cette localisation.



*Dans la rue du Vallon, en face du portail coloré, le long de la partie la plus large, en allant vers la gauche : 1 nid
+ 3 traces.*





Dans la rue du Vallon, en face du porche d'entrée de l'école maternelle : 1 trace + 1 nid.



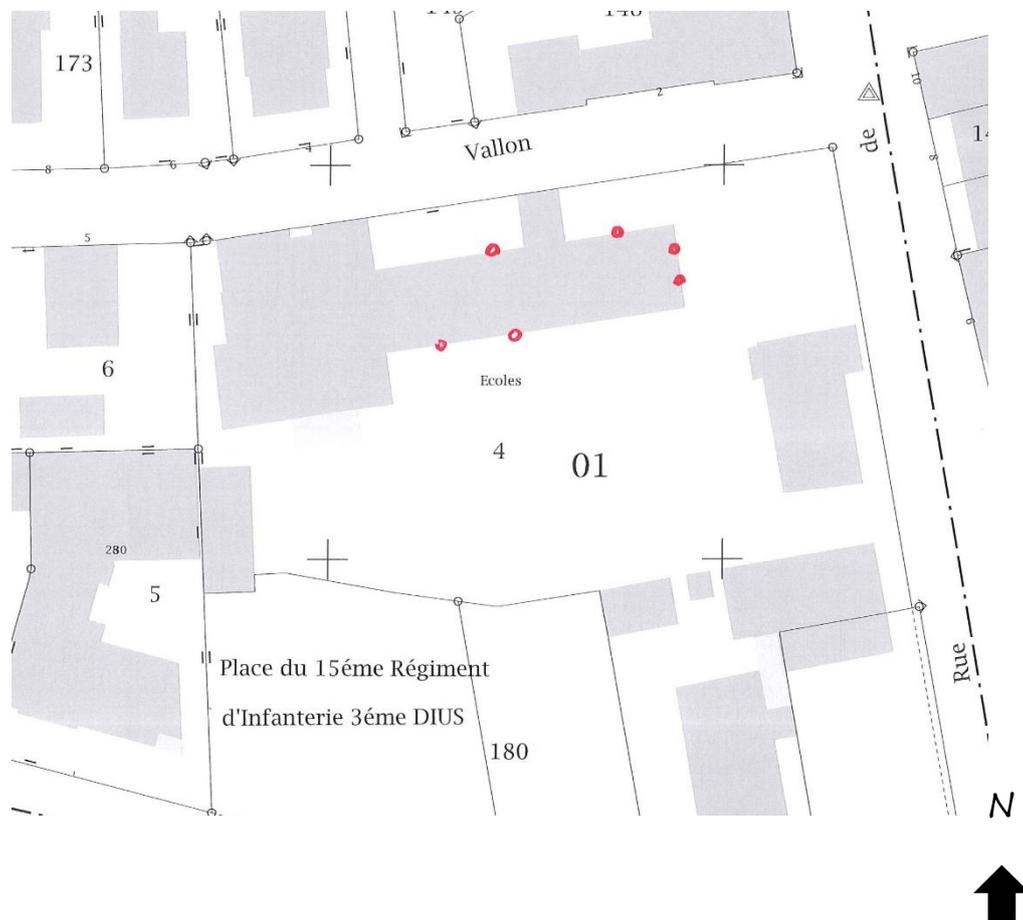


Le long de la rue de la 1^{ère} Armée : 1 nid + 1 trace + 1 nid en mauvais état.



Côté Place du 15^{ème} RIUS (dans la cour de l'Ecole) : 2 traces/1 nid/1 nid/2 traces

-> Donc en tout : 9 traces + 5 nids entiers +1 nid en mauvais état.



Plan de repérage des 5 nids entiers et du nid en mauvais état

D'après le courrier de la LPO du 13/10/2017, il nous est demandé qu'au vu de ce recensement 6 nids soient à prendre en compte pour le repositionnement de nouveaux nids suites aux travaux.

4. Mesures prises

Il serait judicieux d'enlever les 6 nids existants dès fin février (dès que les échafaudages sont posés). Et de poser les 6 nids artificiels sur des bâtiments adjacents dans la foulée, en mars.

Les nids existants seront déposés avant le 30 mars 2018 et les 6 nids artificiels seront posés avant le 30 mars 2018.

Les échafaudages seront retirés dès que l'isolation par l'extérieur sera posée (mi-mai). Il ne semble pas utile de poser en plus des nids artificiels sur le bâtiment de l'Ecole élémentaire pour la saison 2018 vu qu'ils seront déjà posés sur des bâtiments adjacents avant que les hirondelles n'arrivent en avril.

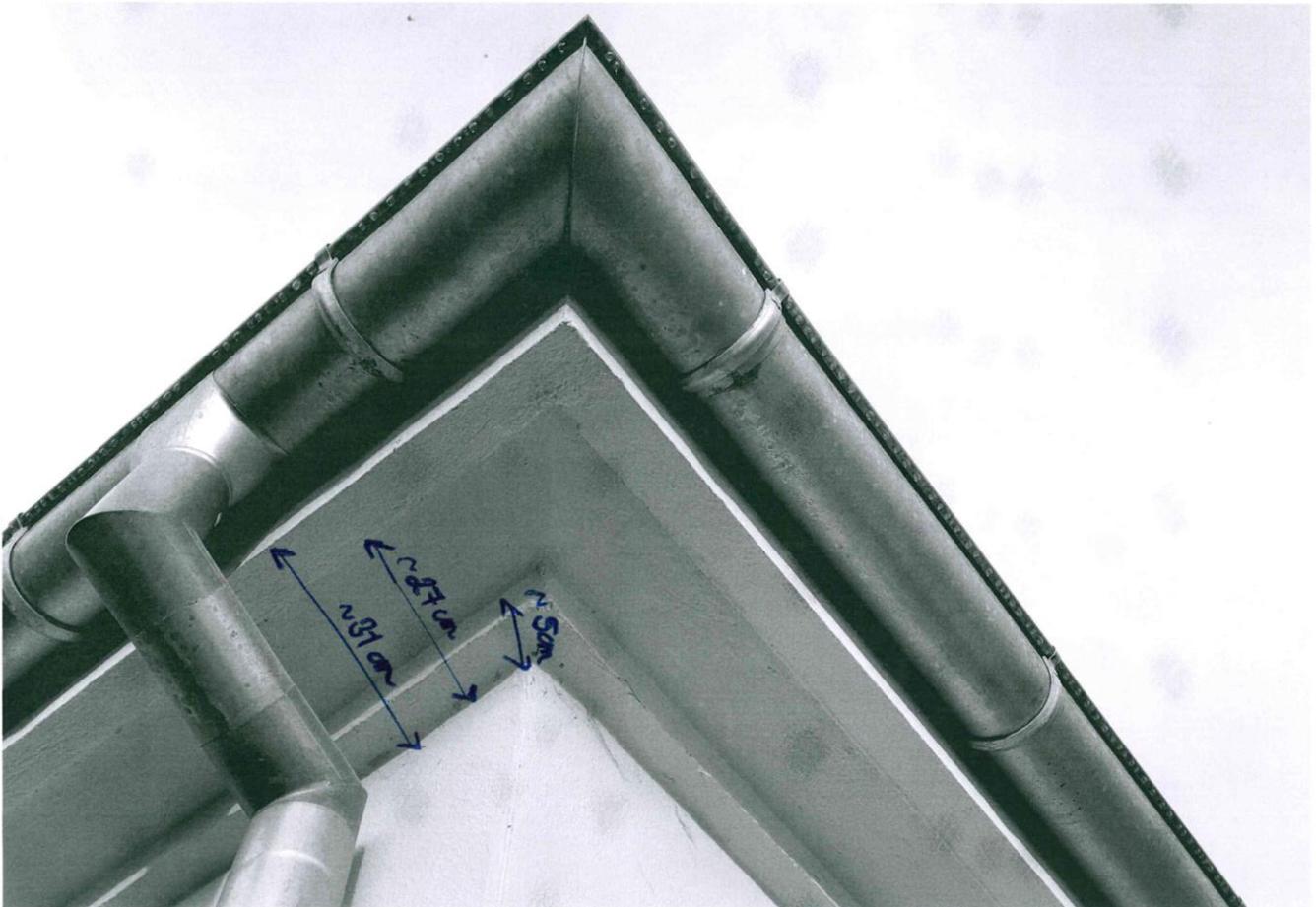
Voir ci-après photos et plan de repérage pour montrer où se trouveront les 6 nids artificiels.
Ils seront tous sur le bâtiment communal des « Brigades Vertes », et non orientés nord-ouest.
Des repasses seront diffusées pour attirer les hirondelles.

Cela a été validé sur le site avec M.Remy Loewert, référent LPO et qui travaille de concert avec M. René Geymann, référent hirondelles à la LPO. En échangeant avec M. Loewert sur les prédispositions nécessaires, nous proposons de mettre les nids sur la façade EST.

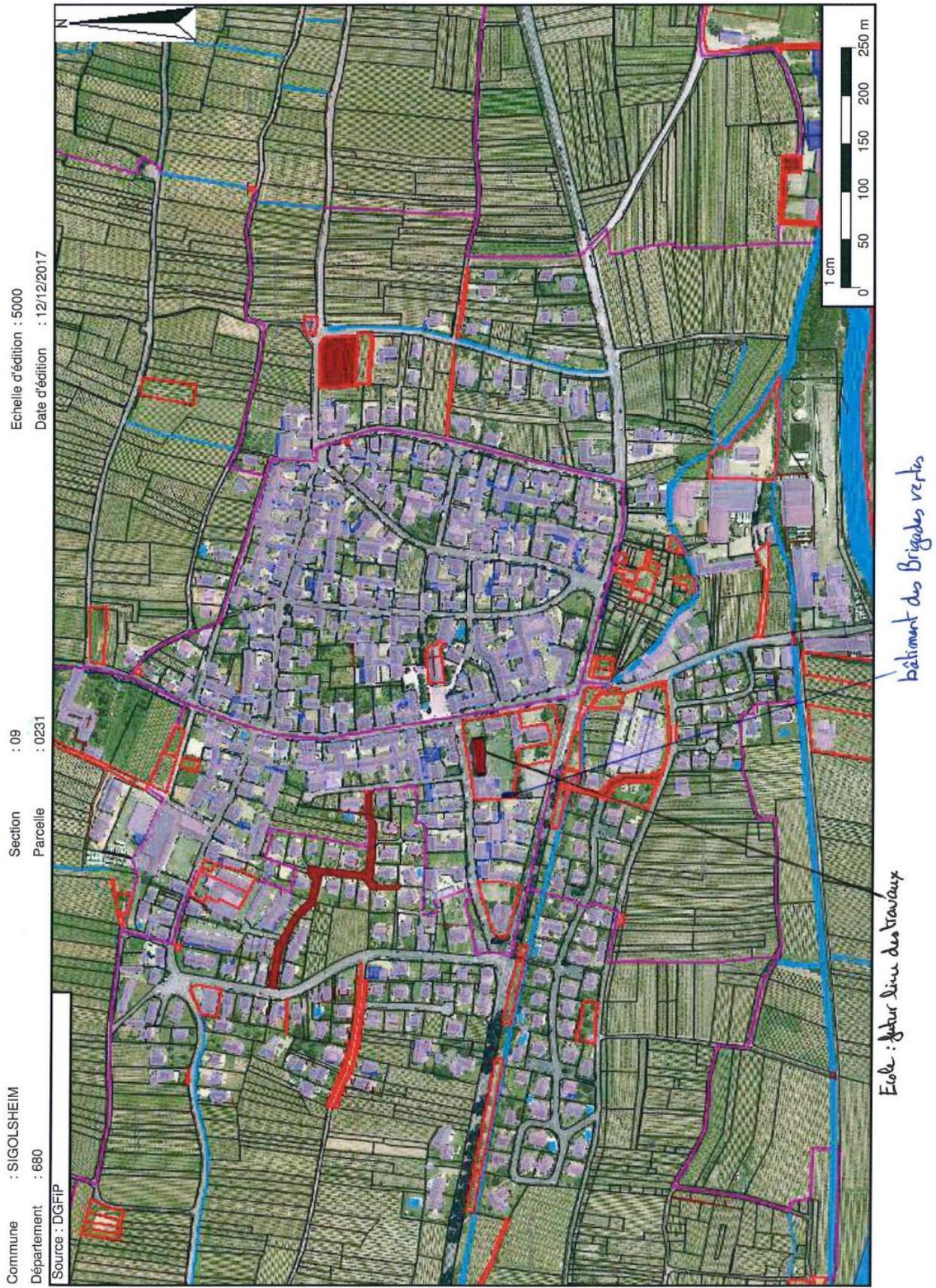




Voir ci-après photo de détail de la corniche du bâtiment des « Brigades Vertes » avec débord de 31 cm (façade EST, au-dessus des portes de garage).



POSE DES NIDS ARTIFICIELS; CHOIX DU BATIMENT DE SUBSTITUTION



Si la mesure compensatoire est efficace et pérenne, il semble inutile de remettre des nids artificiels sur le bâtiment réhabilité en 2018.

Si les hirondelles ne reviennent pas en 2018 sur le bâtiment des « Brigades Vertes », 6 nids artificiels seront mis en place sur le bâtiment scolaire en 2019 (mesures correctrices).

5. Impact et mesures compensatoires

Il semble inutile de remettre des nids artificiels sur le bâtiment réhabilité en 2018. Dans ce cas, il faudra veiller à ce que les hirondelles retrouvent leurs habitudes sur des bâtiments proches. Des repasses seront diffusées pour attirer les hirondelles.

Nous mandaterons un spécialiste qui suivra l'avenir des nouveaux nids pendant 3 ans.

Les nids pourront être commandés auprès du spécialiste des hirondelles en Alsace, M. René Geymann, qui les fabrique et les pose lui-même.

6. Conclusion/ résumé

- Présence de 5 nids entiers + 1 en mauvais état sur le bâtiment concerné : achat de 6 nids artificiels.*
- Destruction/ installation des nids en dehors de la période de nidification (sera fait en février/mars 2018) le 30 mars 2018 au plus tard.*
- Six nids artificiels avec repasse sur les bâtiments alentours communaux posés en mars (le 30 mars 2018 au plus tard).*
- Un spécialiste sera mandaté pour un suivi de 3 ans minimum*

Fait à, le